Le 21 fÃ©vrier, un tribunal militaire siÃ©geant Ã Baraka, dans le Sud-Kivu, a reconnu que Daniel Kibibi Mutware un colonel Â lâ€™ArmÃ©e Congolaise est coupable de crimes contre lâ€™humanitÃ©. Au terme dâ€™une procÃ©dure particuliÃ¨rement rapide, il a Ã©copÃ© de 20 ans de prison ferme.

Les faits qui lui sont reprochÃ©s remontent Ã janvier ce cette mÃªme annÃ©e. Ã€ la suite dâ€™une altercation entre des civils et des militaires Ã Fizi, un soldat est tuÃ©. Le colonel Â-Kibibi Mutware aurait alors ordonnÃ© une punition contre la population. Au cours de ce raid, 35 femmes sont violÃ©es, en plus dâ€™autres exactions contre les habitants de la localitÃ©.

Face Ã lâ€™Ã©motion provoquÃ©e par cette affaire, 11 membres des FARDC, dont le colonel Kibibi Mutware, sont mis aux arrÃªts et prÃ©sentÃ©s devant un tribunal militaire, le mÃªme tribunal qui a Ã plusieurs reprises ignorer les complaintes de la population des femmes violÃ©es jour aprÃ¨s jour Ã lâ€™Est du Congo. Le procÃ¨s, financiÃ¨rement pris en charge par des organisations internationales, sâ€™ouvre le 10 fÃ©vrier et le gouvernement central de Kinshasa ne manque pas les moyens nÃ©cessaires pour assurer lâ€™exercice de la justice dans la region. Au cours des audiences, il sâ€™avÃ¨re que le colonel Ã©tait bien lâ€™ordonnateur de cette expÃ©dition. Lorsque le verdict tombe, trois de ses collÃ¨gues sont condamnÃ©s, comme lui, Ã une peine de vingt ans de prison. Cinq soldats se voient, quant Ã eux, infliger des peines allant de dix Ã quinze ans de prison.

Ces condamnations sont une premiÃ¨re dans lâ€™est du Congo. Elles sont perÃ§ues par diverses organisations comme un bond en avant dans la lutte contre lâ€™impunitÃ© dont jouissent les militaires en particulier et toutes personnes dâ€™autoritÃ© en RÃ©publique DÃ©mocratique du Congo. Depuis le dÃ©but du conflit Ã lâ€™Est du Congo, un triste Ã©vÃ¨nement qui a cause la mort de plus de 5,4 millions de personnes, le viol est utilisÃ© par diffÃ©rents groupes armÃ©s et par lâ€™armÃ©e rÃ©guliÃ¨re comme une vÃ©ritable arme de guerre. Selon Juma Balikwisha, ministre dans le gouvernement provincial du Nord-Kivu,

â€œCes sentences rendues montrent quâ€™il nâ€™est jamais trop tard pour mieux faireâ€?.

Il estime que cela permettra Ã toutes les femmes violÃ©es de ne plus souffrir en silence et de

traduire leurs bourreaux en justice.

La question est de savoir si le pouvoir de Kinshasa mettra enfin Ã la disposition du systÃ¨me judiciaire les moyens nÃ©cessaires pour poursuivre toute personne soupÃ§onnÃ©e de viol et dâ€™autres crimes contre lâ€™humanitÃ©Â ? Que ces personnes soient des autoritÃ©s militaires ou civiles ou simple citoyenÂ ?

LeCongo Hebdo : Bentley Lumumba